

18/06/2020

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (3^{ème} phase)

Association La Providence



**Centre d'Education Spécialisée
La Providence**

103 chemin des planches
BP 162
61005 Alençon Cedex
02.33.32.22.22

Sommaire

Préambule	p2
Introduction	p2
I Mesures mises en place à compter du 22 juin	p3
1) Contexte général	
2) Spécificités de l'IES	p3
2.1 Classes externalisées et sur site	
2.2 Restauration	
2.2.1 Réalisation des repas	
2.2.2 Aménagement de la salle de restauration	
2.3 Internat	
2.4 Transport	
II. Moyens de protection et d'information	p6
1) Mesures globales	
1.1 Préalable	
1.2 Rappel des mesures barrières et de distanciation sociale	
1.3 Equipements de protection pour les professionnels et les usagers	
1.3.1 Moyens mis en œuvre depuis le 11 mai	
1.3.2 Suivi des stocks	
1.4 Protocole d'entretien des locaux	
1.5 Procédure de nettoyage du linge EPI COVID	
1.6 Aménagement des locaux et sens de circulation	
1.6.1 Aménagement des locaux	
1.6.2 Organisation des déplacements	
2) Information – formation	p10
2.1 A destination des professionnels :	
2.2 A destination des usagers :	
2.3 A destination des familles :	
2.4 A destination du Conseil de la Vie Sociale :	
2.5 En direction du Comité Social et Economique :	
Pour conclure	p11

Préambule :

Ce plan de reprise d'activité (3^{ème} phase) s'appuie sur :

- Le protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés, Ministère du travail 3 mai 2020 ;
- Les lignes directrices relatives à la réouverture progressive et encadrée des accueils de jour en externats médico-sociaux, Ministère des solidarités et de la santé ;
- L'accompagnement personnalisé hors du domicile pour les enfants et adultes en situation de handicap, Ministère des solidarités et de la santé ;
- Le protocole sanitaire relatif à la réouverture des écoles maternelles et élémentaires, Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse.
- Le communiqué de presse du Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées, 4 mai 2020.
- Le protocole sanitaire : Guide relatif au fonctionnement des écoles et des établissements scolaires dans le contexte de COVID-19, Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse du 14 juin 2020.

A noter que le « Guide relatif au fonctionnement des écoles... » est la seule directive officielle dont nous avons été destinataires, par l'ARS, en date du 17 juin 2020.

Introduction

Ce plan de reprise d'activité (3^{ème} phase) précise les modalités de fonctionnement du Centre d'Education Spécialisée, dans un contexte de troisième phase du déconfinement, à compter du 22 juin 2020.

Comme tout organisme accueillant du public, le Centre d'Education Spécialisée doit adapter l'organisation de ses services en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Ce plan permet de répondre à une double exigence :

- celle de reprendre un accueil ou un accompagnement sur site ou en privilégiant les temps de face à face pour les usagers (adultes et enfants), et
- celle de garantir la sécurité des usagers et des personnels.

La mise en œuvre de ce nouveau plan implique l'allègement des mesures prises depuis le 11 mai dernier sans pour autant envisager un retour à nos modes de fonctionnement antérieurs au COVID-19. En effet, cela nécessite encore de respecter certaines mesures barrières et de distanciation physique.

Il s'agit donc encore de mesures exceptionnelles de réorganisation de l'activité de l'établissement.

Mesures mises en place à compter du 22 juin 2020 :

1) Contexte général

Depuis le 11 mai dernier, le CES a organisé un retour progressif et partiel des usagers, en fonction de ses services.

Ce qui change à compter du 22 juin :

Pour le CAMSP :

- Accueil en éducation précoce sur des temps de séance espacés, sur site.
- Concernant le dépistage auditif, un retour à la normal, avec un rattrapage des séances annulées, est envisagé.
- L'accompagnement, au sein de l'établissement scolaire d'accueil, par l'éducatrice de jeunes enfants, reprend après accord du chef d'établissement.

Pour le SAAAS :

- Maintien des accompagnements à distance et/ou à domicile.
- Possibilité pour les familles et les usagers de bénéficier de rééducations ou de soutien sur site, avec un rythme plus soutenu.
- Les accompagnements, au sein de l'établissement scolaire de référence, pourront être remis en place après accord du chef d'établissement.

Pour le SSEFS :

- Maintien des accompagnements à distance et/ou à domicile.
- Possibilité pour les familles et les usagers de bénéficier de rééducation ou de soutien sur site, avec un rythme plus soutenu.
- Les accompagnements, au sein de l'établissement scolaire de référence, pourront être remis en place après accord du chef d'établissement.

Pour l'IES :

- Un retour, au sein de l'établissement, pour la totalité de l'effectif.
A compter du 22 juin, les unités d'enseignement externalisées réintégreront les établissements d'accueil sauf au sein du collège H. de Balzac.
- Reprise de l'accueil le mercredi.
- Réouverture de l'internat.

Ce Plan de reprise d'activité (3^{ème} phase) fait l'objet d'une information (échange téléphonique, courrier, courriel...) adressé aux enfants et aux familles. Parallèlement à cela, le CSE sera consulté le 19 juin.

2) Spécificités de l'IES

2.1 Classes externalisées et sur site

Il est important de rappeler que nous avons habituellement 7 classes externalisées dans les établissements scolaires d'Alençon :

- 2 classes en primaire : Ecole Primaire R. Desnos : 11 élèves
- 5 classes en secondaire : Collège H. de Balzac : 37 élèves

Ainsi que 3 classes sur site.

Depuis le 11 mai dernier, un accompagnement à distance et en présentiel, en alternance, a été organisé dans les locaux de l'IES, sur la base du volontariat des familles et des jeunes.

Depuis cette date, aucune unité d'enseignement externalisée n'a été accueillie à l'école R. Desnos, ni au collège H. de Balzac.

Un accueil sur site, à l'IES, basé sur une alternance deux jours sur quatre, a été mis en place avec un accueil maximal de 30 à 35 usagers sur 65. Seules les classes sur site habituellement ont été présentes 4 jours par semaine. Exceptionnellement, aucun jeune n'a été accueilli le mercredi, jusqu'à ce jour, afin de permettre la désinfection des locaux.

Ce qui change à compter du 22 juin :

Les jeunes seront de retour à l'IES au sein des unités d'enseignement internes ou externalisées à l'école R. Desnos. Les élèves des classes externalisées au collège seront maintenus au sein de l'IES. Les horaires d'arrivée et de départ restent aménagés.

Les enfants seront à nouveau accueillis le mercredi matin.

Les classes seront aménagées pour respecter la distanciation physique. Une distance d'un mètre sera donc mise en place entre chaque élève (si côté à côté ou face à face). (*Ceci est une recommandation et non une obligation du Ministère*).

Cette distanciation devra être respectée, autant que possible, par les jeunes et les enseignants dans les espaces clos.

Cette distanciation physique ne s'applique pas en extérieur.

Les récréations sont organisées par classes ou groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

2.2 Restauration :

2.2.1 Réalisation des repas :

Habituellement la restauration sur notre site est en mode de prestation en liaison froide. Depuis le 11 mai dernier, les repas étaient confectionnés sur place par le cuisinier. Cela était exceptionnellement possible du fait d'une réaffectation de professionnel (éducateurs d'internat).

Ce qui change à compter du 22 juin :

Dans cette troisième phase de déconfinement, le prestataire CONVIVIO reprendra la confection et la livraison des repas en liaison froide. Néanmoins une professionnelle de l'équipe éducative sera toujours affectée à la restauration (service à table et désinfection).

2.2.2 Aménagement de la salle de restauration :

Depuis le 11 mai, un aménagement avait été mis en place de telle sorte que nous ne pouvions pas dépasser en simultané 28 repas pour respecter les 4m² par personne. Les repas étaient servis à table. Un sens de circulation avait également été mis en place.

Ce qui change à compter du 22 juin :

La distance d'un mètre entre chaque jeune sera respectée, autant que possible, en privilégiant les repas pris par groupe de référence.

2.3 Internat

Ce mode d'accompagnement n'a pas été proposé depuis le début du déconfinement.

Ce qui change à compter du 22 juin :

Nous réouvrons l'internat, sur le site de l'IES, afin de proposer une solution de répit aux familles avant la reprise de septembre, notamment pour les situations dites sensibles. Toujours afin de garantir la distanciation sociale, il n'est prévu d'ouvrir qu'une partie de l'hébergement, soit au maximum 8 lits sur 19, en chambre individuelle avec sanitaires individuels.

Les dîners seront pris sur le groupe d'internat.

Le veilleur de nuit, qui était jusqu'alors affecté à la désinfection des locaux, réintègre son poste.

Les principes de distanciation et de gestes barrières s'appliquent comme dans le reste de l'établissement (gel hydroalcoolique, distance d'un mètre, port du masque).

Il en est de même pour le protocole de nettoyage des locaux. A savoir, un nettoyage des tables, chaises et autres objets 'contact', dans les espaces collectifs, après utilisation (produit virucide de surface, essuie-tout ou chiffon) sans oublier l'aération des pièces au moins 15 minutes 2 fois par jour, par les éducateurs de groupe.

2.4 Transport

Depuis le 11 mai, les transports des jeunes ont été réorganisés. Ils ont été assurés par les compagnies de taxi et des professionnels du service éducatif de l'IES ceci afin de respecter le protocole sanitaire.

Une procédure de nettoyage des véhicules utilisés par les professionnels a été mise en place (Cf. Annexe 1 du précédent Plan de reprise d'activité).

Ce qui change à compter du 22 juin :

Le nombre d'usagers transportés par véhicule sera apprécié en fonction de la capacité des jeunes à respecter une distanciation suffisante avec port du masque obligatoire.

La procédure de nettoyage des véhicules sera maintenue.

Moyens de protection et d'information

1) Mesures globales

1.1 Préalable

Les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'IES ou au sein des différents services, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le jeune ou dans sa famille.

Les professionnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

1.2 Rappel des mesures barrières et de distanciation physique

Pour les professionnels :

Le socle de déconfinement, issu des recommandations du Ministère du travail, s'applique toujours.

- ✓ Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;
- ✓ Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;
- ✓ Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- ✓ Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- ✓ Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique : - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ; - distance physique d'au moins 1 mètre ;
- ✓ Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- ✓ Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;
- ✓ Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;

- ✓ Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;
- ✓ Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

Pour les usagers :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

1.3 Equipements de protection pour les professionnels et les usagers

1.3.1 Moyens mis en œuvre depuis le 11 mai

Pour les professionnels :

Depuis le retour sur site le 11 mai dernier, tous les professionnels sont munis de protection(s) individuelle(s) conformément aux directives prévues par le plan gouvernemental.

Ce qui change à compter du 22 juin :

Le port du masque reste obligatoire.

Face aux jeunes déficients auditifs, la visière sera privilégiée.

Chaque personnel recevra, 2 fois par jour, un masque chirurgical et/ou en tissu et/ou une visière transparente qu'il faudra désinfecter (2 fois par jour minimum).

Des blouses seront disponibles à l'accueil de l'IES, chaque matin, pour les professionnels concernés par leur utilisation. Ces blouses seront entretenues sur site (Cf. Annexe 2 : du précédent Plan de reprise d'activité). Pour ce faire, elles seront déposées dans le bac prévu à cet effet dans l'entrée du bâtiment restauration.

Pour les usagers :

A partir de 12 ans (collégiens) :

- Les masques chirurgicaux sont obligatoires (transports, établissement, service). Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.
- Des visières seront proposées également.

Pour les moins de 12 ans :

- Seuls les masques chirurgicaux sont obligatoires dans les transports.
- Des visières seront proposées si cela est adapté et que l'enfant la supporte.

1.3.2 Suivi des stocks

STOCK "COVID-19" au 17/06/2020 (en temps réel)

MASQUES CHIRURGICAUX (boîtes de 50)	164	8 200
MASQUES FFP2 (Boites de 50)	17	
MASQUES TISSUS (150 en commande)	50	
LINGETTES DESINFECTANTES (boîtes de 100)	60	
LINGETTES DESINFECTANTES (boîtes de 50)" (100 en commande)	0	
Gel Hydroalcoolique de 100 ml	75	
Gel Hydroalcoolique 250 ml ou 300 ml (pompe) (36 en commande)	4	
Gel Hydroalcoolique 5 L	7	
Gants jetables (boites de 200)	6	
APESIN Spray désinfectant PAE (EN 14476)" 750 ml (40 en commande)	18	
BACTOPIN Spray désinfectant PAE (EN 14476)" 750 ml	0	
BACTOPIN désinfectant PAE (EN 14476)" Bidons de 5 l	2	
Kits protection véhicule (fauteuil, volant...)	150	
VISIÈRES POINT PUB (POUR PROFESSIONNELS)	31	

Ces stocks seront renouvelés au fur et à mesure suivant l'évolution de la situation d'épidémie, l'approvisionnement et la gestion des stocks étant rattachés à notre capacité à nous fournir.

1.4 Protocole d'entretien des locaux

Depuis le 11 mai dernier, une procédure liée à l'entretien des locaux plus stricte a été mise en place. (Cf. le précédent Plan de reprise)

Le personnel veille à l'aération régulière de toutes les pièces (plusieurs fois par jour). Les sols sont nettoyés par un balayage humide puis au détergent simple et rincés. Les poubelles contenant mouchoirs et masques seront équipées de doubles sacs en plastique. Chaque jour, ces sacs sont fermés, jetés parmi les ordures ménagères puis remplacés.

Une attention particulière est portée au nettoyage des poignées de portes, interrupteurs aux surfaces de mobilier et aux équipements téléphones, ordinateurs, photocopieurs, ...

Ce qui change à compter du 22 juin :

Le protocole de nettoyage des locaux reste le même seul le rythme change. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du self sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Les locaux de l'internat seront nettoyés dans les mêmes conditions.

1.5 Procédure de nettoyage du linge (EPI COVID-19)

Une procédure de nettoyage du linge (blouses et masques en tissu) a été mise en place. (Cf. Annexe 2 du précédent Plan de reprise) avec nettoyage de la lingerie après chaque utilisation.

Cette organisation se poursuit jusqu'aux congés scolaires.

1.6 Aménagement des locaux et sens de circulation

1.6.1 Aménagement des locaux

Depuis le 11 mai, un aménagement des locaux a été mis en place. 14 salles avaient été aménagées afin de respecter 4m² par personne présente dans la salle. De plus, toutes les salles et bureaux qui n'étaient pas utiles étaient fermés (dont l'internat) ainsi que les salles d'attentes.

Ce qui change à compter du 22 juin :

Les salles de classe ou d'activités vont pouvoir accueillir un nombre supérieur de jeunes et de professionnels tout en respectant la distanciation d'un mètre entre chaque jeune (si côté à côté ou face à face). *(Ceci est une recommandation et non une obligation du Ministère).*

1.6.2 Organisation des déplacements

Depuis le 11 mai dernier, un sens de circulation intérieur et extérieur a été mis en place (cf. Annexe 3 du précédent Plan de reprise). Un sens de circulation intérieur a été signalé par un marquage au sol afin de limiter au maximum les croisements dans les couloirs. Des « boucles » de circulation priorisent les passages à l'extérieur des locaux. A l'extérieur des panneaux guident les taxis et les parents. Un éducateur est présent pour réguler le flux.

Ce qui change à compter du 22 juin :

Le sens de circulation en place sera maintenu autant que possible.
Les déplacements des jeunes doivent toujours être limités, organisés et encadrés.
Les autres dispositions restent inchangées.

2) Informations - formation

2.1 A destination des professionnels (actions qui se poursuivent) :

Des protocoles ont été créés et transmis aux salariés par le biais d'une « info pro » (mail). De plus, l'infirmière intervient auprès des différents professionnels (explications, rappel des bonnes pratiques en matière de prévention COVID). Elle se tient à l'accueil de l'établissement chaque matin, dès 8H.

Un affichage est en place dans les locaux : gestes barrières, quels sont les signes ? ...

Afin de limiter les risques psycho sociaux liés au déconfinement, il est possible de bénéficier d'un soutien psychologique pour les professionnels, au sein du CES.

2.2 A destination des usagers :

Les enseignants et les éducateurs ont pour objectif premier de rappeler l'importance des gestes barrières de façon ludique toujours avec le souci d'adapter leur mode de communication et leurs supports.

Un affichage, concernant par exemple le lavage des mains, est mis en place dans les locaux.

Enfin, les professionnels s'assurent du respect des gestes barrières par l'ensemble des enfants présents.

2.3 A destination des familles :

Les familles ont reçu une note pour leur rappeler la nécessité de maintenir les règles relatives aux gestes barrières dans le milieu familial en cohérence avec ce qui est demandé au sein de l'IES ou des services.

La fiche officielle « Quels sont les signes ? » leur a été envoyée afin d'assurer une vigilance face aux différents symptômes.

2.4 A destination du CVS :

Le Conseil de la Vie Sociale sera informé de ce Plan le 30 juin.

2.5 En direction du Comité Social et Economique :

Depuis l'annonce du confinement, le CSE a été informé et consulté régulièrement. De plus, un CSSCT a été organisé le 12 juin dernier.

Pour conclure :

Les protocoles et autres procédures (nettoyage véhicules, entretien des locaux, visite à domicile...) du précédent Plan de reprise, en date du 15 mai 2020, s'appliquent toujours sauf dispositions contraires précisées ci-dessus.